

## Renouvellement de dossier périscolaire et ALSH

Pour la rentrée scolaire 2024 / 2025, il est **impératif** de renouveler le dossier d'inscription périscolaire de votre enfant. Vous avez la possibilité de nous transmettre votre dossier de renouvellement d'inscription périscolaire :

- par mail à l'adresse [polejeunesse@sangonis.fr](mailto:polejeunesse@sangonis.fr),
- Via la boîte aux lettres du Service Jeunesse (située dans le sas d'entrée de la Mairie) ou la boîte aux lettres de la Mairie (hors horaires d'ouverture)

### MERCI DE PRIVILEGIER LES ENVOIS ELECTRONIQUES

Vous pouvez désormais modifier directement en ligne vos coordonnées et les différentes informations vous concernant sur le portail famille. Nous recevrons une notification de vos modifications et vos droits seront réactivés.

Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, .....

Maternelle       Primaire       Adolescent,

N° de téléphone parents :      Père : .....      Mère : .....

Nom assurance .....      N° de contrat : .....      date échéance : .....

Médecin traitant : .....      N° de tel : .....

Allergies : .....      Nécessitent-elles un PAI ?  oui  non (si oui les parents fournissent le repas complet de substitution).

Pratique alimentaire :       Normal       Sans Porc       Sans viande

### **Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.**

Je déclare exacts les renseignements portés sur ce coupon et les mises à jour effectuées sur le portail famille (données enfants, parents, personnes à contacter, informations complémentaires....) et autorise le responsable de l'ALP/ALSH à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Saint André de Sangonis, le .....

Signature

Les données fournies sont soumises au Règlement Général sur la Protection des Données et ne seront pas transmises à des tiers.

#### RAPPEL OBLIGATOIRE des pièces à fournir (si papier, uniquement des photocopies, pas d'originaux) :

- Carnet de santé aux pages vaccinations ou certificat médical attestant des vaccins à jour
- Attestation d'assurance périscolaire et extrascolaire 2024/2025

### **DOCUMENT A RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 15 JUIN 2024**

